



Siren 539 875 682 0012

Association déclarée N° W912.001630, créée en 1983

13, rue du 14 juillet - Corbeil Essonnes

<http://www.confluence-91.org> et <http://www.corbeil-essonnes-environnement.org>

courriel : confluence91@orange.fr

## Corbeil-Essonnes-Environnement (CEE)

### Objet : enquête publique TZEN4

A

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

L'association Corbeil-Essonnes-Environnement tient à apporter sa contribution à l'enquête publique sur le projet de TZEN4 qui se substituera à la ligne du bus 402 du réseau TICE.

Les habitants de Corbeil-Essonnes et de leurs environs, appartenant depuis le 1 janvier 2016 à la métropole Grand-Paris-Sud, ne peuvent être que favorable à l'amélioration des transports en commun. Nombre de nos concitoyens utilisent leur vélo pour rejoindre les différents pôles d'activité de la ville (gare, commerces, équipements, ...).

Nous portons à votre attention et à l'attention du STIF ces demandes :

#### **Utilisation du site propre par les cyclistes :**

Dans de nombreuses villes les cyclistes empruntent les itinéraires en site propre, plus rapides, confortables et sécurisés.

A Evry c'est aussi la cas, sans gêne pour la qualité du service de bus.

#### **Embarquement des vélos dans les bus :**

Rien n'est mis en œuvre pour permettre aux usagers d'embarquer leur vélo dans les bus.

(Au Canada et en Islande, des bus équipés de racks à l'avant permettent de charger 2 à 3 vélos sous l'œil du conducteur en toute sécurité). Les gestionnaires seront de toute façon contraints d'accepter dans les voitures les nouveaux engins (vélos pliants, trottinettes et autres) guère plus encombrants qu'une valise.

#### **Stationnement des Vélos en station :**

Le programme affiche la mise à disposition de stationnement vélo à chaque station. Sur le secteur d'Evry et dans les secteurs où le site propre est déjà réalisé, il n'y a pas de parking à vélos. Toutefois si des parkings à vélos sont prévus à proximité des stations, quel mode de gestion est prévu?

Pour l'utilisateur cycliste qui rejoint une station et qui laisse son vélo pour prendre le bus, le parking vélo doit être protégé des intempéries et sécurisé. Son accès ne doit pas être limité aux seuls détenteurs d'un pass navigo.

## Les questions d'accessibilité.

Si en effet le matériel prévu permettra d'embarquer des passagers en situation de handicap, il faut aussi s'inquiéter du rabattement vers la station dans un périmètre assez large.

Les itinéraires d'accès aux stations seront-ils vérifiés et mis en accessibilité ?

La charte d'aménagement prévoit des hauteurs de quai spécifique au TZEN pour permettre la mise en place de cette accessibilité. Cette spécificité risque d'exclure l'usage des stations par les autres lignes de bus dont le matériel serait inadapté.

Le mode TZEN permettra-t-il un usage mixte des stations, en conservant l'accessibilité pour tous les bus qui s'y arrêteront ? Les nouvelles lignes 402 nord et 402 sud qui vont être mises en place entraînent une rupture de charge. Les lycéens venant du Sud de Corbeil-Essonnes vers le Lycée Robert Doisneau ainsi que les usagers se rendant au CHSF et empruntant quotidiennement le bus 402 en liaison directe, seront contraints de changer de bus à la gare routière. Il faut absolument reconsidérer le parcours de la ligne 402 Sud en maintenant le même parcours sur la RN7 pour ces deux arrêts avant son terminus à la gare de Corbeil-Essonnes.

Cette rupture se fera-t-elle sur le même quai & même station (et dans ce cas voir la question précédente sur l'accessibilité...) ?

## Nos remarques renouvelées par rapport à nature du sol :

Lors de nos précédents avis : en 2008 et 2012 lors des enquêtes publiques afférentes à la ZAC de la Montagne des Glaises, notre association émettait ses plus grandes réserves quant à la nature géologique et à la morphologie du sol. Ce quartier est bien dénommé « Montagne des Glaises », il se situe en zone « d'aléas fort retrait gonflement des argiles » ( cf carte du BRGM ) et sur de fortes pentes (supérieures à 10%).



Par ailleurs les fortes précipitations orageuses du 28 mai 2016 ont confirmé nos craintes : le passage souterrain de la gare a bien servi de déversoir aux eaux de ruissellement. Ce phénomène a engendré la fermeture de la gare et perturbé le trafic ferroviaire pendant plusieurs heures.

**(cf notre avis / DUP 2012) :** « Les emprises des parcelles situées hors périmètre de la ZAC qui font l'objet de cette DUP, représentent une superficie d'environ 1ha. Elles vont être utilisées pour la nouvelle voie du TCSP, ce qui nécessite l'aménagement d'un giratoire au niveau de la N7.

*Ces parcelles seront donc rendues imperméables, et ce n'est pas la mare d'orage située à mi-pente qui pourra absorber les eaux en cas de forte averse, car elle est décalée par rapport à la jonction voie nouvelle-rue E. Zola. Le souterrain de la gare situé lui au bon endroit risque de servir de bassin de rétention à cette occasion.*

*La géographie spécifique de notre commune et sa densification non raisonnée augmentent dangereusement le débit des eaux de ruissellement vers les points les plus bas : quels sont les dispositifs de captage prévus rue Emile Zola ?*

*Nous remarquons sur le plan d'aménagement de la voie nouvelle que le tracé du TCSP est d'une couleur vert gazon, esthétiquement agréable, mais cette future chaussée qui devra supporter des véhicules de 33 tonnes à fréquence élevée, sera elle aussi rendue nécessairement imperméable, ce qui ajoutera du débit aux eaux de ruissellement en cas de pluies conséquentes ou d'orage. »*

(cf article corbeil-info)



Le Président, Claude COMBRISON